

CONCOURS AMITER :
« MIEUX AMÉNAGER LES TERRITOIRES EN MUTATION
EXPOSÉS AUX RISQUES NATURELS »

DOSSIER DE PRESSE

JANVIER 2022

Habiter le lit majeur de la Touques

par l'équipe Yannick Gourvil, ET ALORS

**PROJET LAURÉAT
&
GRAND-PRIX NATIONAL**

Habiter le lit majeur de la Touques

par l'équipe Yannick Gourvil, ET ALORS

Stratégie de déplis et de replis face à la concomitance des risques
d'inondation sur la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

PROJET LAURÉAT & GRAND-PRIX NATIONAL

CONTACT

Yannick Gourvil, ET ALORS

15 rue Martel 75010 Paris
06.85.69.29.94
ygarchitecte@gmail.com
www.etalors.eu

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Yannick Gourvil, ET ALORS, mandataire, architecture, urbanisme et prospective

Céline Bodart, recherche en architecture

Zoé Faou, ET ALORS, architecture

Commune, architecture

bmc2, architecture

Artelia, ingénierie hydraulique, résilience urbaine et stratégie de la gestion des risques d'inondation

Atelier Sylvos, paysage et environnement

Chris Younès, philosophie

Sommaire

1. LE CONCOURS D'IDÉES AMITER

Un appel à projet national sur l'aménagement des territoires en mutation exposés aux risques naturels p.7

Annnonce des résultats du concours p.9

La question posée par Cœur Côte Fleurie p. 11

2. NOTRE PROJET DE TRANSFORMATION

Une équipe pluridisciplinaire pragmatique et réflexive p. 13

Une démarche innovante pour engager une transformation de l'estuaire p.15

Habiter le lit majeur de la Touques p.15

Des niveaux d'attention pour révéler les aléas naturels p.19

Une dynamique de déplis et replis à la confluence de l'Epinay et de la Touques p.21

Une stratégie au croisement de deux horizons temporels p.23

Temps 1 : se retourner vers la Touques p.27

Temps 2 : composer avec l'incertitude des aléas naturels p.31

Territoires de la Touques, ou milieux de corythmies existentielles p.35

Chronique d'une transformation urbaine des bords de la Touques p.37

3. UNE EXPOSITION EN MAI 2022

1. LE CONCOURS D'IDÉES AMITER

INFORMATIONS CLÉS

Calendrier

- 25 mars 2019 : le Ministère de la Transition écologique lance un appel à manifestation ;
- février 2020 : sélection de 9 sites parmi les 43 collectivités ayant répondu à l'appel ;
- 15 février 2021 : lancement de la consultation ;
- 25 mars 2021 : date limite de remise des candidatures ;
- 13 avril 2021 : jury de sélection des candidatures ;
- 29 juillet 2021 : date finale de dépôt des projets des 65 équipes ;
- 14 décembre 2021 : annonce des lauréats dont les Grands-Prix nationaux, mentionnés et cités.

Sites retenus

- Bouches du Rhône (13) : Métropole Aix-Marseille-Provence/Marseille – secteur de la Capelette
- Calvados (14) : Communauté de communes Côte Fleurie/Touques – friche Engie
- Eure (27) : Ville de Vernon/Seine Normandie Agglomération – entrée de ville Seine Amont
- Hérault (34) : Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée/Béziers – secteur historique du faubourg de Béziers
- Indre-et-Loire (38) : Tours Métropole Val de Loire/Tours – secteur Rochepinard-la Peupleraie
- Landes (40) : Communauté d'agglomération Grand Dax/Dax – quartier du Sablar
- Loire (42) : Ville de Saint Etienne/Saint Etienne Métropole – secteur rivière Valbenoîte
- Loire-Atlantique (44) : Communauté d'agglomération Saint Nazaire/Saint Nazaire – secteur Halluard Gauthier
- Seine-et-Marne (77) : Communauté de communes Pays de Montereau/Montereau-Fault-Yonne – parc d'entreprises du Confluent

Jury national

- Eric DANIEL-LACOMBE, président du jury
- Véronique LEHIDEUX - Pascal POUPINOT
- Hélène PESKINE - Jean-Pascal LEBRETON
- Christophe DELMAR - Yann DENIAUD
- Jean-Michel JACQUET - Ludovic FAYTRE
- Jean-Louis DUCREUX - Marie-France BEAUFILS
- Emmanuel NEBOUT - Isabel DIAZ

La démarche s'inscrit dans le cadre d'un programme national de recherche et d'expérimentation développé par le PUCA et le Cerema pour le Ministère de la Transition Ecologique et le Ministère de la Cohésion des territoires.

[Lien vers le site du PUCA pour plus d'informations.](#)



Le Ministère de la Transition écologique met en oeuvre la politique gouvernementale dans les domaines du développement durable, de l'environnement, de la protection et de la valorisation de la nature et de la biodiversité, des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, notamment en matière tarifaire, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et de la mer.



Le PUCA développe des programmes de recherche incitative, de recherche-action et d'expérimentation. Il apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.



Le Cerema est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Sa proximité avec les territoires dans lesquels il est implanté lui permet de proposer des solutions sur mesure aux acteurs des territoires et de mettre à leur disposition des interlocuteurs concernés, engagés et disponibles.



UN APPEL À PROJET NATIONAL SUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES EN MUTATION EXPOSÉS AUX RISQUES NATURELS

Le concours AMITER s'inscrit dans une politique nationale de prévention des risques naturels majeurs. Aujourd'hui, deux tiers des communes françaises sont exposées à au moins un risque naturel. Le réchauffement climatique (sécheresse, hausse du niveau de la mer, accroissement des mouvements de terrains ...) menace d'aggraver ces risques naturels.

Le 25 mars 2019, le Ministre de la Transition écologique annonce l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt visant à « mieux aménager les territoires en mutations exposés aux risques naturels », ou AMITER. La démarche s'inscrit dans le cadre d'un programme national de recherche et d'expérimentation développé par le PUCA et le Cerema pour le Ministère de la Transition Ecologique et le Ministère de la Cohésion des territoires.

Le programme s'est déroulé en deux phases :

- Dans un premier temps, un appel à manifestation d'intérêt a été adressé aux collectivités intéressées à participer au programme. 43 collectivités ont répondu et 9 ont été retenues en février 2020.

- Dans un second temps, un concours d'idée a été adressé aux professionnels compétents en matière de conception urbaine, paysagère, architecturale et environnementale tout en y intégrant les enjeux hydrauliques et hydrologiques actuels.

C'est à cette seconde phase que l'équipe Yannick Gourvil, ET ALORS a répondu pour le site Cœur Côte Fleurie.

Equipes lauréates

YANNICK GOURVIL, ET ALORS (Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie – friche Engie) ;

D&A, SELAS D'ARCHITECTURE, URBANISME ET PAYSAGE (Communauté de communes Pays de Montereau – parc d'entreprises du Confluent) ;

CHORÈME (Tours Métropole Val de Loire – secteur Rochepinard-lac des Peupleraie Est Confluent) ;

JOAB SORET FABIENNE, (Saint-Etienne – secteur rivière Valbenoîte Confluent) ;

ISHTME - BUREAU MERIDIONAL SARL (Communauté d'agglomération Grand Dax – quartier du Sablar Confluent)

JULIEN GOUGEAT ARCHITECTURE (Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée – secteur historique du faubourg de Béziers Confluent) ;

HORIZONS PAYSAGES J.MAZAS PAYSAGISTE (Métropole Aix-Marseille-Provence – secteur de la Capelette Confluent).

Equipes Grand-Prix

YANNICK GOURVIL, ET ALORS (Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie – friche Engie) ;

D&A, SELAS D'ARCHITECTURE, URBANISME ET PAYSAGE (Communauté de communes Pays de Montereau – parc d'entreprises du Confluent) ;

HORIZONS PAYSAGES J.MAZAS PAYSAGISTE (Métropole Aix-Marseille-Provence – secteur de la Capelette Confluent).

Equipes mentionnées

FIZELIER BAPTISTE ARCHITECTE (Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie – friche Engie) ;

LES MARNEURS SARL (Communauté de communes Pays de Montereau – parc d'entreprises du Confluent) ;

ROZO ARCHITECTES (Communauté d'agglomération Saint Nazaire – secteur Halluard Gauthier Confluent) ;

CBA SARL (Tours Métropole Val de Loire – secteur Rochepinard-lac des Peupleraie Est Confluent) ;

PASCALINE THOLLIÈRE (Saint-Etienne – secteur rivière Valbenoîte Confluent) ;

AREP (Communauté d'agglomération Grand Dax – quartier du Sablar Confluent) ;

ATELIER NYMPH (Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée – secteur historique du faubourg de Béziers Confluent) ;

NOMMOS (Métropole Aix-Marseille-Provence – secteur de la Capelette Confluent).

Equipes citées

AGENCE GERME&JAM (Tours Métropole Val de Loire – secteur Rochepinard-lac des Peupleraie Est Confluent) ;

0101 SARL D'ARCHITECTURE (Communauté d'agglomération Saint Nazaire – secteur Halluard Gauthier Confluent) ;

PARIS U (Vernon – entrée de ville Seine amont).

43 collectivités

candidates

9 sites

retenus

123 dossiers

déposés

65 équipes

sélectionnées

7 lauréats locaux

dont

3 Grands Prix

8 mentionnés

3 cités

Le concours AMITER en quelques chiffres

« (...) L'inaction n'est pas une option.
Nous devons anticiper, réinventer ;
penser en même temps l'aménagement,
le renouvellement urbain
et la prévention des inondations (...) »

Barbara Pompili, [vidéo de lancement](#) de la démarche AMITER, le 15 février 2021

ANNONCE DES RÉSULTATS DU CONOURS



Le concours, lancé en février 2021, visait à faire émerger des projets d'aménagement innovants permettant d'assurer le renouvellement de 9 territoires, (sélectionnés au préalable parmi les 43 collectivités ayant manifesté leur intérêt en 2020), en réduisant leur vulnérabilité et en améliorant leur résilience face aux risques naturels.

Les projets des 64 équipes de concepteurs sélectionnées ont été évalués par une commission locale, pilotée par la collectivité et les services déconcentrés de l'Etat, avant d'être soumis à un jury national, composé d'élus, d'experts, de concepteurs et de représentants du ministère de la Transition écologique.

Le 14 décembre 2021, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a révélé les équipes lauréates du concours d'idées AMITER sur la réduction de la vulnérabilité au risque et la rénovation urbaine, intitulé « Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels ». La cérémonie de remise de prix s'est tenue en présence de représentants du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), du Cerema, et de Eric Daniel-Lacombe, architecte-urbaniste et président du jury national. Elle réunissait les mandataires des dix-huit équipes lauréates (dont trois Grands Prix Nationaux), mentionnées ou citées.

L'équipe de Yannick Gourvil, ET ALORS est désignée lauréate du prix AMITER sur le site Cœur Côte Fleurie et reçoit un Grand Prix National AMITER de la part de Madame la Ministre de la Transition Ecologique.

Afin d'inciter les villes et/ou aménageurs à confier des suites opérationnelles aux équipes primées, les organisateurs du concours organisent dès 2022 une première réunion d'échanges avec les collectivités, leurs partenaires, dont les services déconcentrés de l'Etat et les équipes primées. Dans son discours de remise des prix du concours AMITER, Barbara Pompili rappelle que le ministère accompagnera financièrement les collectivités concernées. Une partie du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, permettra aux collectivités qui mettront en place les propositions des équipes lauréates, de mener à bien ces projets. L'Etat apportera également son soutien en dehors des PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations), et ce de façon exceptionnelle, afin de financer des études préalables ou encore une assistance à maîtrise d'ouvrage, et de préciser les propositions de projet des équipes lauréates.

2. NOTRE PROJET DE TRANSFORMATION

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Yannick Gourvil, ET ALORS, mandataire, architecture, urbanisme et prospective
www.etalors.eu

Céline Bodart, recherche en architecture

Zoé Faou, ET ALORS, architecture

Commune, Antoine Begel, architecture
www.commune.archi

bmc2, Arnaud Bical, architecture
www.bmc2.fr

Artelia, Bernard Couvert & Thomas Beillouin, ingénierie hydraulique, résilience urbaine et stratégies
www.arteliagroupe.com

Atelier Sylvos, Florence Sylvos & Marika Charpentier, paysage et environnement
www.ateliersylvos.fr

Chris Younès, philosophie



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE PRAGMATIQUE ET RÉFLEXIVE

Notre groupement est assez large, cela peut a priori surprendre. Pourtant, il nous semblait essentiel de composer une équipe pluridisciplinaire, afin de répondre au mieux aux enjeux portés par le concours d'idées AMITER. Nous appréhendons la question du devenir des territoires soumis aux risques d'inondation en partant d'un principe assez simple : **bien que l'aménagement en zone inondable suppose des savoir-faire techniques et opérationnels, la complexité des enjeux et les nombreuses incertitudes qui y sont liées appellent aussi une approche souple, réflexive, d'ordre stratégique et culturel.**

C'est pour cela que, face aux défis écologiques qui s'adressent à nous, pour inventer de nouvelles approches à la fois architecturales et paysagères, urbaines et territoriales, techniques et esthétiques, notre équipe se compose :

- d'architectes, urbanistes et paysagistes expérimentés dans ce domaine ;
- d'ingénieurs spécialisés dans l'hydraulique et les stratégies d'adaptation aux risques ;
- d'enseignants-chercheurs travaillant sur les enjeux environnementaux dans le cadre de deux chaires partenariales : l'une sur l'évolution des littoraux à l'ENSA Paris Est ; et l'autre sur les urbanités des risques naturels à l'ENSA Paris La Villette ;
- et aussi de philosophes attachés aux questions architecturales, urbaines et écologiques, tels que Chris Younès.

Si cette pluridisciplinarité est une particularité de notre équipe, il faut aussi préciser qu'elle reste toujours ouverte, à redéfinir chemin faisant, c'est-à-dire que la proposition de notre équipe oriente un cadre de projet permettant de nouvelles rencontres disciplinaires ; des rencontres avec d'autres savoirs et savoir-faire locaux, avec des expériences techniques et habitantes du territoire, etc. Ce que nous proposons, c'est d'aborder la transformation du territoire de Cœur Côte Fleurie comme un projet en co-construction, entre différentes expériences croisant divers échelles de décisions et d'actions, tant spatiales que temporelles.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE

Population

- 20 778 habitants (POP INSEE 2017)
- Haute saison : jusqu'à 120 000 habitants.
- Moyenne annuelle : 74 000 habitants (source : PLUi 2012.)

Commune de Touques

- 3 679 habitants (POP INSEE 2017)

Partenaires associés à la démarche de projet

- Département du Calvados,
- ENEDIS,
- Villes de Touques et de Trouville-sur-Mer,
- Services de l'Etat

Commission locale

- Michel MARESCOT, co-président du jury, 1^{er} Vice-Président de la CCCC en charge de l'Aménagement du Territoire,
- Florence RICHARD, co-présidente du jury, Directrice Adjointe de la DDTM du Calvados,
- Sylviane SAGET, Architecte conseil de l'Etat,
- Jean-Christophe NANI, Paysagiste conseil de l'Etat,
- Michel MARESCOT, 1^{er} Vice-Président de la CCCC en charge de l'Aménagement du Territoire,
- Sylvie DE GAETANO, Vice-Président de la CCCC et Maire de Trouville-sur-Mer,
- David MULLER, conseiller communautaire et 1er adjoint Ville de Touques,
- Jean-Claude GAUDE, conseiller communautaire et conseiller municipal Ville de Touques,
- Caroline VIGNERON, Directrice Générale Adjointe des Services de la CCCC (en cas d'absence, Mathilde LEMANCEL, Chargée d'études en urbanisme),
- Eric BORNAREL, Directeur services Eau, Assainissement, Bâtiments,
- Mélanie LAFORETS, Adjointe du service Urbanisme et Risques de la DDTM du Calvados,
- Céline CODERCH, architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
- Gaëlle SCHAUNER, Responsable du groupe GTPM du Cerema.

SITE DE PROJET – FRICHE ENGIE

Maîtrise foncière

- Terrain A : propriété de la société ENGIE (locataire : ENEDIS) – 27 993 m²
- Terrain B : propriété de la commune de Trouville-sur-Mer (bâti occupé par une association) – 6 197 m²
- Total = 34 190 m²
- + bords de la Touques : propriété de l'Etat (souhaite rétrocéder le chemin de halage aux collectivités)

Aléas

- Risque d'inondations,
- Submersion marine,
- Remontées de nappes.



LA QUESTION POSÉE PAR CŒUR CÔTE FLEURIE

Au-delà d'une gestion des risques de court terme, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite penser son développement à long terme et prendre en compte les risques liés à la présence de son fleuve et de la mer, afin de poursuivre sa dynamique territoriale sans obérer les risques pour la population et les biens inhérents à sa situation géographique. Faire de ceux-ci une force pour penser un développement plus résilient, intégrant la vulnérabilité comme éléments d'aménagement et non comme un frein au développement.

Le secteur de projet, situé en zones à risque de submersion/inondation, est l'un des rares espaces situés en zone urbanisée du PLUi qui pourrait faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain innovant et qualitatif le long de la Touques valorisant à la fois la liaison entre le centre-ville de Touques et celui de Trouville-sur-Mer, et la reconquête des bords de la Touques par les habitants.

Les terrains de la friche Engie et du site en bord de la Touques, s'insèrent donc dans un projet d'ensemble de renouvellement urbain nécessairement résilient et de reconquête du fleuve par les modes doux en remplaçant le fleuve au cœur de l'agglomération à travers la réalisation future d'un schéma d'intention global.

La vision actuelle du secteur de projet et des bords de la Touques est celle de territoires peu attractifs, d'où l'enjeu de renouvellement urbain, de déploiement de nouvelles activités économiques, récréatives et la réappropriation de ces espaces par les habitants, les bi-résidents et les touristes. L'ambition à terme est de rassembler les communes frontalières du fleuve autour de cette identité fluviale disparue.

Extraits du dossier de site de la Communauté de Communes (en annexes)



« (...) Nous avons proposé une stratégie de repli face aux risques [se protéger des inondations], mais surtout de dépli [profiter du fleuve] car le risque n'est que momentané, dans des cas extrêmes. Il faut désormais habiter ces espaces. Nous n'avons plus d'espaces à coloniser ailleurs. Il faut être en confrontation avec le risque et profiter de ces territoires inondables qui sont aussi de réelles ressources (...) »

Yannick Gourvil lors de la remise des prix du concours AMITER, le 14 décembre 2021

UNE DÉMARCHE INNOVANTE POUR ENGAGER UNE TRANSFORMATION DE L'ESTUAIRE

Habiter le lit majeur de la Touques

Le lit majeur est un milieu aux risques d'inondation variés, tributaire de divers phénomènes (prévisibles et imprévisibles) et de leurs concomitances possibles. **Si la dilatation du fleuve est une certitude, ses formes, hauteurs et temporalités restent quant à elles incertaines.** L'enjeu est alors avant tout de réapprendre à voir les variations de la Touques, à les sentir, les rendre présentes dans l'environnement urbain et dans les pratiques quotidiennes de ses habitants. **Il s'agit en ce sens d'imaginer de nouvelles manières de co-habiter avec ses rythmes variés et ses vulnérabilités, mais aussi de co-construire une culture commune des risques d'inondation et submersion du territoire.** Le long des rives, l'adaptation des territoires habités adresse des enjeux différents selon les situations. Par endroit, il sera question de retarder la catastrophe en se protégeant par la technique ; à d'autres, les inondations devront être intégrées dans le développement des espaces publics et du bâti, cherchant à limiter les dégâts tout en recomposant un paysage adaptable. Tout l'enjeu de la démarche est bien d'arriver à concilier cet objectif de valorisation de la Touques avec l'intégration des dynamiques naturelles, qu'elles soient fluviales ou maritimes. Nous définissons le lit majeur de la Touques selon deux approches croisées, définies dans les pages suivantes :

- l'une topographique selon des niveaux d'attention,
- l'autre dynamique correspondant aux mouvements des habitants, aux variations des saisons, aux cycles hydrologiques et aux conséquences incertaines du réchauffement climatique, selon des stratégies de déploiement (dépli) et de protection (repli).

« (...) Le site de Cœur Côte Fleurie est rempli de rythmes combinant rythmes dynamiques de la nature évolutive et rythmes de la vie sociale. Dans la proposition que nous vous avons adressée ici, premier plan et arrière-fond se trouvent ainsi complètement intriqués ; ils s'inscrivent l'un dans l'autre, constituant le support d'un projet d'adaptation au changement des territoires de la Touques et visant la ré-invention collective de manières de ré-habiter un milieu vivant et dynamique (...) »

Chris Younès, philosophe de l'équipe, accompagnant la stratégie de projet.

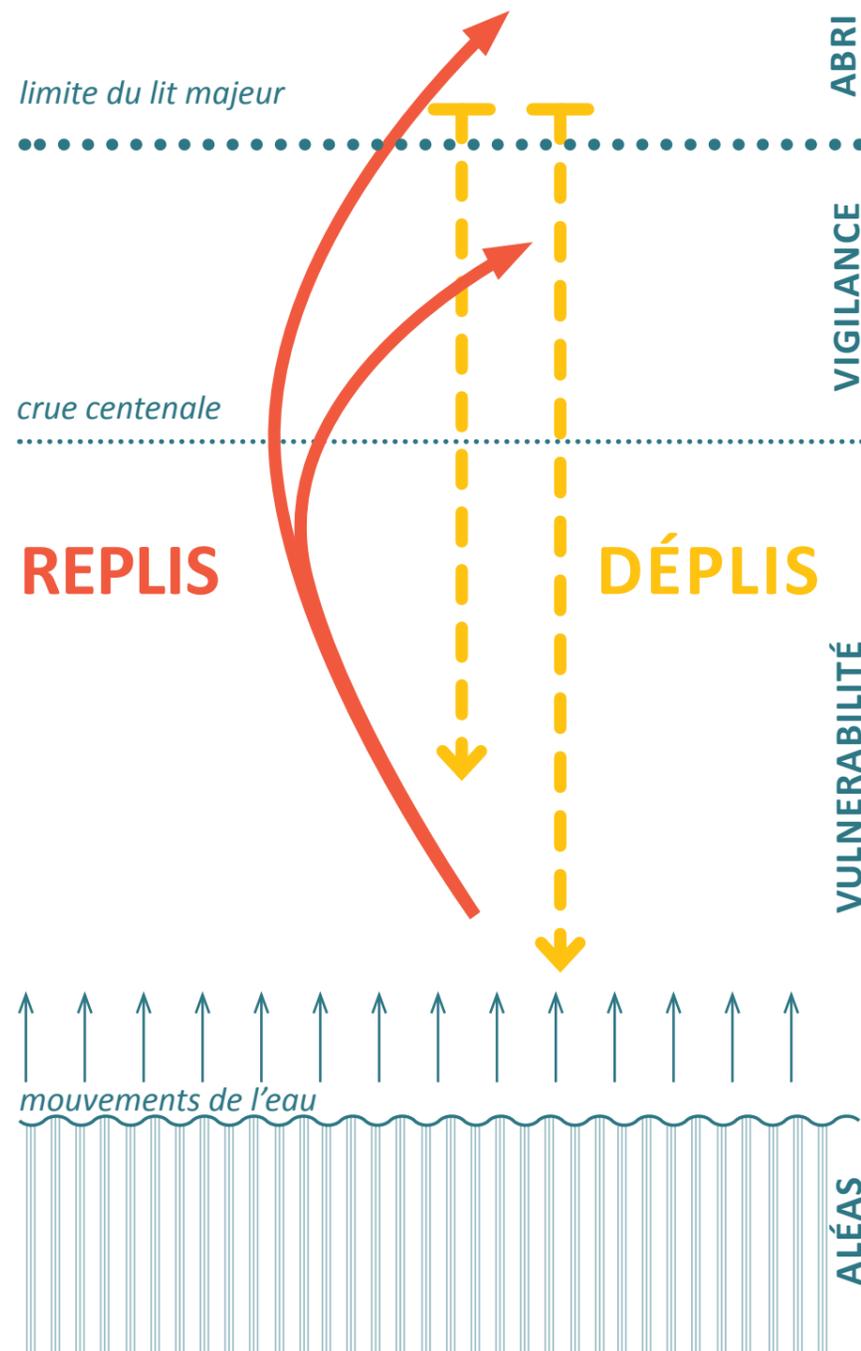
Des niveaux d'attention pour révéler les aléas naturels

Le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) échelonne des intensités de risque en fonction d'un événement de référence. Cette zone (hachurée en rouge sur le plan du lit majeur) est associée à une réglementation allant de l'interdiction de construire à de simples préconisations là où le risque est le plus faible. Certes l'approche réglementaire est essentielle, mais elle produit une vision statique à un instant T qui a des difficultés : à cumuler les effets de concomitance des risques (ici crue, ruissellement et submersion marine), à anticiper les conséquences du réchauffement climatique, et à impulser une culture partagée des dangers aux bord de la Touques.

Nous avons produit un travail de traduction des risques par des cotes d'inondation en distinguant 3 épaisseurs constitutives du lit majeur. Elles correspondent à 3 comportements face aux risques d'inondation :

- l'épaisseur vulnérable correspondant au risque fort du PPRI que nous arrondissons à la cote des 5m NGF. Ce sont les espaces concernés par les aléas dès aujourd'hui dont la transformation à court terme est nécessaire.
- la marge de vigilance qui est une zone de précaution permettant une mutation à moyen terme de l'existant et une adaptation à court et moyen terme des nouveaux aménagements.
- la zone d'abri, au-delà de la limite du lit majeur, dont les aménagements devront être solidaires des territoires en aval. Cette cote d'abri est placée à partir des 9m NGF pour être certains de ne pas être inquiétés par une submersion marine extrême.

Le partage de cette géographie du risque devient le support d'une nouvelle culture d'aménagement et permet de connecter le milieu urbain au paysage de la Touques ; un paysage riche, hybride et offrant des occupations différenciées selon les rythmes du quartier et des aléas. Ainsi notre projet est attentif à rendre ses niveaux sensibles pour les usagers du territoire (par l'architecture, le paysage, et les usages); et à y accueillir les différents mouvements de dépli vers l'eau et repli vers les hauteurs.



Stratégie de déplis et replis

La transformation du territoire est dynamique, animée par différents mouvements de déplis/replis. Nous organisons à plusieurs échelles une double stratégie :

- celle du DEPLI : aller vers, au plus proche de l'eau, profiter en étant attentif, éprouver le danger...
- et celle du REPLI : se reculer, s'abriter quand l'aléas est trop fort, être en zone sûre, surveiller de plus loin...

Il s'agit de dessiner un paysage urbain échelonné, capable d'absorber la violence d'une crue sans amplifier sa vulnérabilité. Afin d'insister sur cette dynamique essentielle du projet, nous choisissons de la représenter comme une légende récurrente : les flèches jaunes (déplis) et les flèches rouges (replis) s'inscrivent sur l'ensemble des documents pointant le caractère nécessairement actif des éléments projetés.

« (...) Ni “abri étanche” cerné de digues ni emprise zéro pour parer tout risque, mais “un abri ouvert” sur la rivière, donc sur le risque (rendu visible) d’une crue. C’est un double compromis qui fait de cette piste la solution : compromis avec la règle d’État pour conserver une emprise constructible en zone inondable et compromis avec “l’imaginaire local”. (...) »

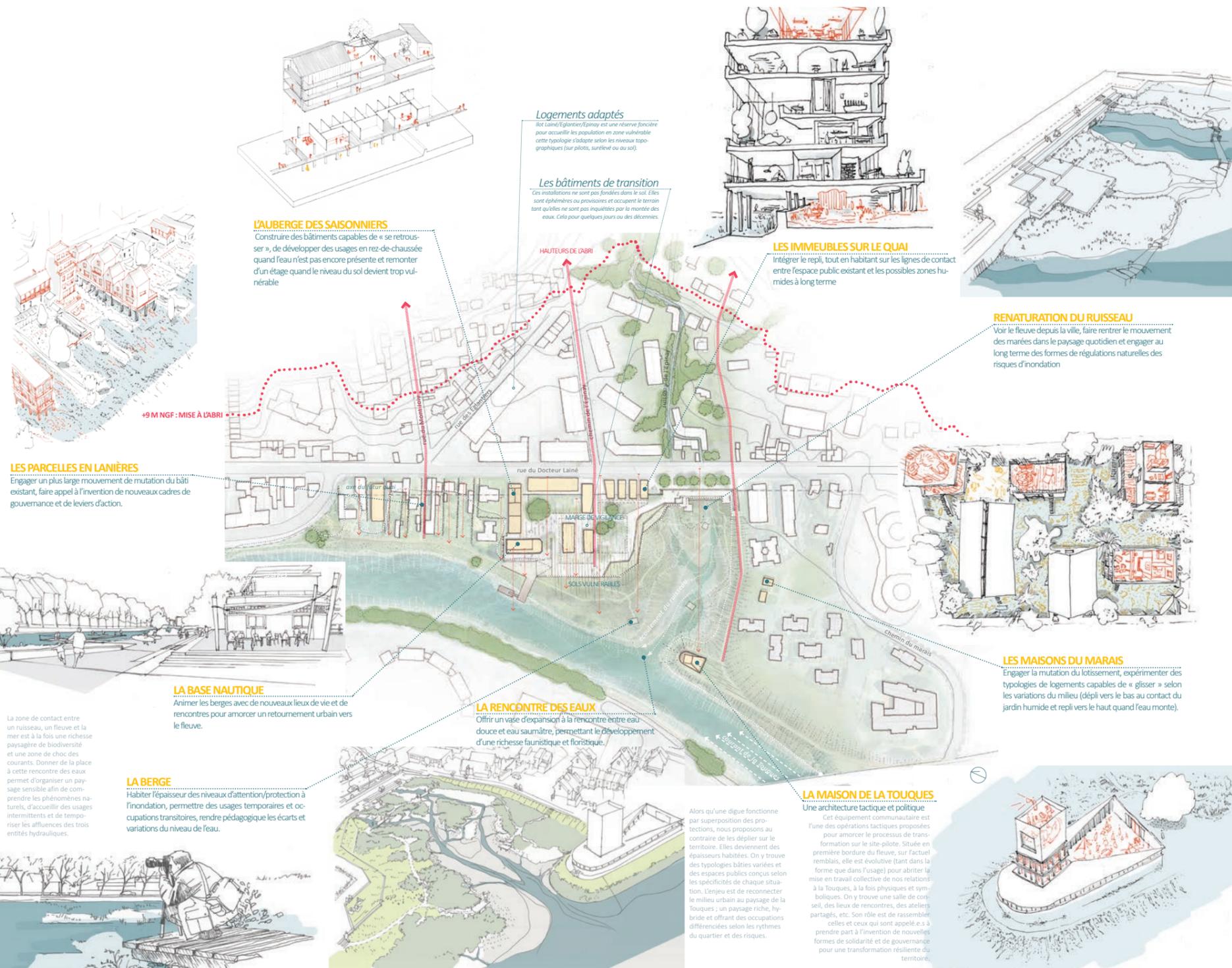
Eric Daniel Lacombe, sur le concept d’abri ouvert, France Stratégie, 2021

Une dynamique de déplis et replis à la confluence de l’Epinay et de la Touques

Entre ces lignes de niveaux, il est question de concevoir divers mouvements de déplis/replis, engageant sur le territoire de nouveaux rythmes d’usage, souples et sensibles aux variations spatiales et temporelles du milieu. Cette stratégie d’adaptation, étudiée sur le système des affluences de l’estuaire de la Touques, est plus spécifiquement projetée sur le site-pilote de sa confluence avec l’Epinay (site de projet du concours d’idée). Il est aussi transformé en un nouvel espace public, paysager et habité qui relie et rend visible les fluctuations de la Touques depuis la rue du Docteur Lainé. **Le projet de réaménagement suit et s’ajuste aux niveaux d’attention à l’inondation prédéfinis (vulnérabilité, vigilance, abri) et sur différentes temporalités : temps 1, sur une génération humaine, temps 2, sur plusieurs générations avec une submersion marine liée au réchauffement climatique dont on ne connaît pas l’ampleur.**

La proposition de transformation urbaine et paysagère se décline alors en cinq familles d’interventions, allant d’opérations architecturales tactiques à des pistes de mutation stratégiques urbaines, paysagères et territoriales.

Ces interventions fonctionnent en interaction les unes avec les autres afin de co-construire, sur des temps multiples et incertains, la transformation résiliente du territoire.



Les typologies adaptables

Différentes propositions urbaines et paysagères constituent une première boîte à outils pour un urbanisme plissé (déplis/replis)

- les interventions tactiques : la base nautique et la maison de la Touques
- les éléments urbains et paysagers structurants : le quai du Docteur Lainé, la renaturation de l’Epinay et les berges inondables
- les architectures et aménagements de transition : les ateliers et bureaux démontables, la transformation des bâtiments Engie/Enedis
- les typologies par anticipation : les immeubles de logements sur le quai, les bâtiments retroussés, l’auberge des saisonniers et les maisons variables du marais
- la transformation de l’existant avoisinant : la transformation du tissu de maisons de ville en lanière, la mutation progressive du lotissement pavillonnaire existant, l’îlot Eglantiers/Lainé/Epinay et la zone commerciale

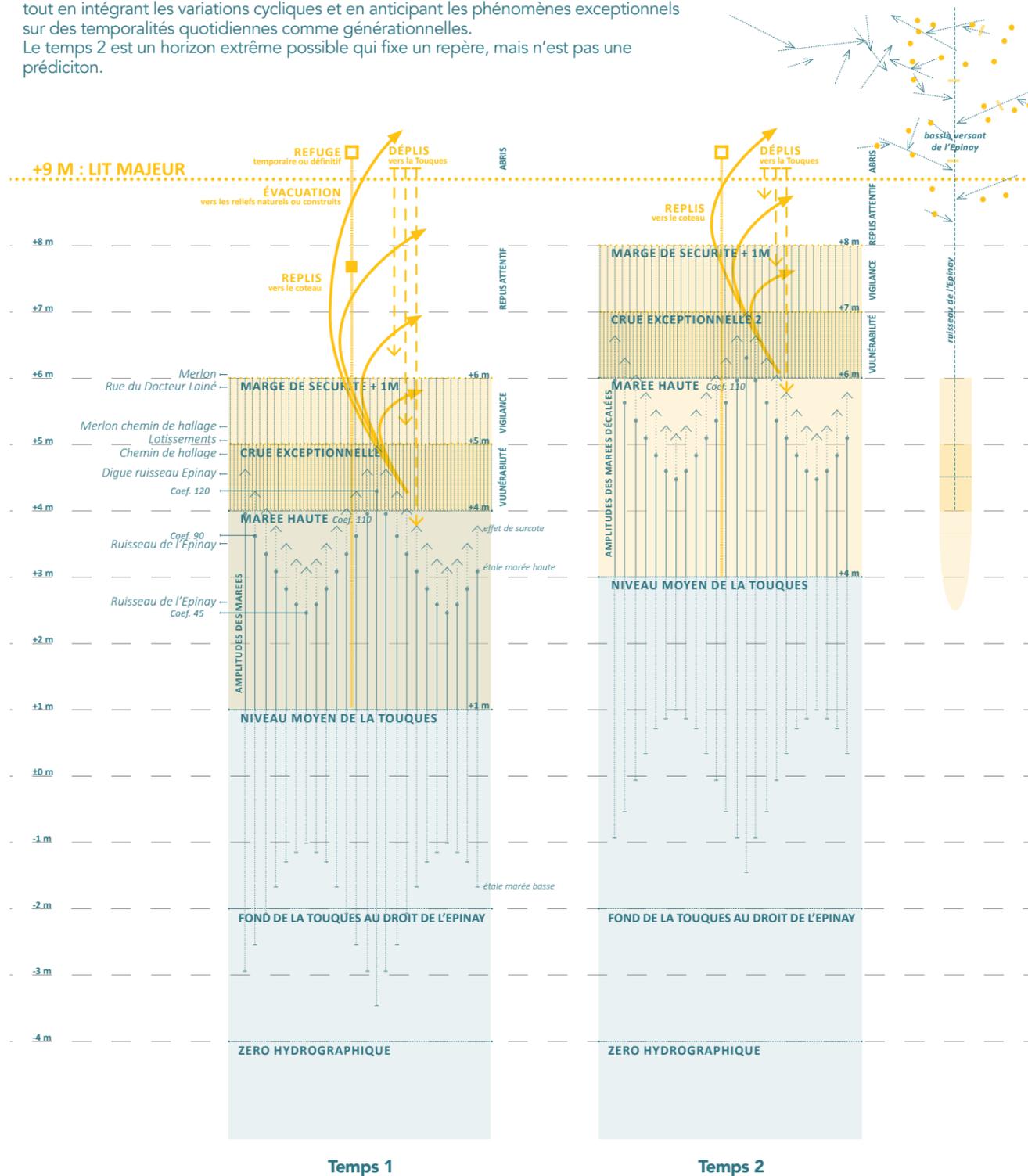
Réprésentation synthétique des aléas d'inondation

Le lit majeur de la Touques est un milieu aux risques d'inondation variés, tributaire des divers phénomènes (prévisibles et imprévisibles) et de leurs concomitances possibles. Chaque niveau d'attention est défini selon les prévisions des mouvements des eaux de la Touques et organise différents rythmes d'usages.

Décalage progressif par submersion marine (temps 1 vers temps 2)

Le projet de transformation accompagne cet agrandissement du lit majeur de la Touques. Les mouvements de déplis et replis accompagnent cette migration des limites tout en intégrant les variations cycliques et en anticipant les phénomènes exceptionnels sur des temporalités quotidiennes comme générationnelles.

Le temps 2 est un horizon extrême possible qui fixe un repère, mais n'est pas une prédiction.



« (...) Le nouveau défi de la ville du 20^e siècle est de faire cohabiter l'incertitude et les territoires urbains, de faire exister le danger potentiel au sein même de la ville, à la fois culturellement et esthétiquement pour qu'il soit familier, présent au quotidien, tout en étant surveillé. (...) »

Yannick Gourvil, «Incertitude» in *L'eau en toutes lettres*, L'Architecture d'Aujourd'hui n°406

UNE STRATÉGIE AU CROISEMENT DE DEUX HORIZONS TEMPORELS

Le temps 1 est un horizon de court et moyen terme. Il se base sur une élévation modérée du niveau de la mer (inférieure à 1 m), au regard duquel il s'agit de continuer à vivre dans les prochaines décennies tout en anticipant les évolutions futures par des aménagements résilients.

Le temps 2 est une projection possible à long terme, réfléchi à partir des transformations initiées sur le temps précédent. Il envisage un scénario de transformation profonde du territoire, afin que celui-ci puisse intégrer une hypothèse de submersion marine extrême. Précisons que le temps 2 est un horizon d'adaptation, et non pas forcément la destination du projet. Autrement dit, il ne faut pas voir le temps 1 comme un point de départ et le temps 2 comme son point d'arrivée, fixé et déjà pré-déterminé. **D'un horizon temporel à l'autre, de multiples phases intermédiaires sont à imaginer pour réajuster le rythme du processus de transformation du territoire. L'enjeu est surtout de pouvoir penser dès maintenant comment rendre habitables toutes les phases de ce processus de transformation, puisque celle-ci sera l'affaire de plus d'une génération.**



TEMPS 0 : AUJOURD'HUI. Il interpelle nos capacités et volontés d'agir ici et maintenant, acceptant l'incertitude de ce qui pourra effectivement advenir. Il annonce une prise en compte de la question prospective des risques d'inondation.

TEMPS 1 : DANS UNE GÉNÉRATION. Il prédéfinit les choix et actions que seront amenés à faire nos enfants, celles et ceux qui devront hériter de nos actions ou non actions.

TEMPS 2 : DANS PLUS D'UNE GÉNÉRATION. Le temps 2 s'adresse à nos enfants et petits-enfants, celles et ceux qui devront apprendre à vivre et survivre dans des milieux de plus en plus instables, hostiles et exposés.

La renaturation de l'Epiney - Temps 1

Le projet prévoit dans un premier temps de renaturer le fil d'eau de l'Epiney du quai de la rue Docteur Lainé jusqu'à la confluence afin d'ouvrir une large fenêtre sur le fleuve depuis la ville, et d'ainsi faire entrer le mouvement des marées dans le paysage quotidien.

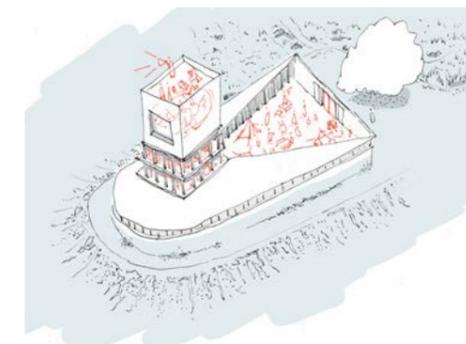
Le chemin surélevé et l'espace transitoire - Temps 1

Ce dispositif de rive permet de protéger le lotissement voisin le temps d'une génération pour qu'il effectue sa transformation.

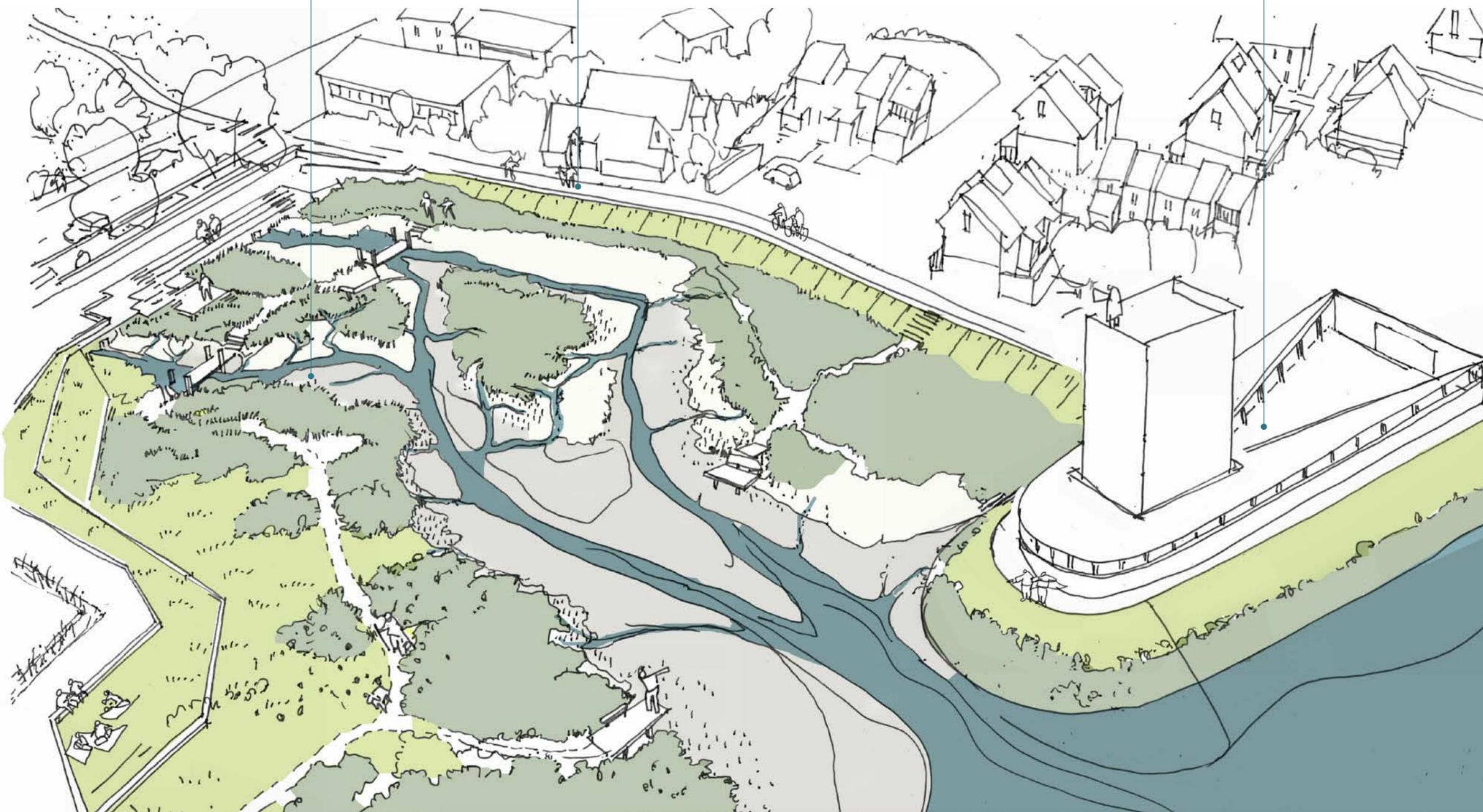
La maison de la Touques

Située en première bordure du fleuve, sur l'actuel remblais, la maison de la Touques est évolutive (tant dans la forme que dans l'usage) pour abriter la mise en travail collective de nos relations à la Touques, à la fois physiques et symboliques.

On y trouve une salle de conseil, des lieux de rencontres, des ateliers partagés, etc. Son rôle est de rassembler celles et ceux qui sont appelé.e.s à prendre part à l'invention de nouvelles formes de solidarité et de gouvernance pour une transformation résiliente du territoire.



TEMPS 1



« La ville a tourné le dos à la Touques,
il faut retrouver de la transparence vers l'eau. »

« Les communes côtières ont la mer,
nous devons réveiller la Touques
pour qu'elle ne soit plus considérée comme une contrainte
mais comme une opportunité. Il faut renverser ce paradigme. »

Appel lancé par les représentants de la Communauté de Communes lors de la réunion d'information, mai 2021.

Temps 1 Se retourner vers la Touques

Sur le site-pilote, le temps 1 est celui qui initie un retournement vers la Touques. **Se retourner, c'est engager la réorientation du tissu urbain vers le fleuve, et c'est aussi faire entrer l'eau, ses variations possibles et prévisibles, dans l'imaginaire quotidien de ses riverain.e.s.** Pour cela, nous proposons la mise en place de différents éléments tactiques et structurants. Leur particularité est d'entremêler régulation technique et naturelle du risque d'inondation.

Les opérations tactiques

Nous avons qualifié comme tactiques les premières interventions sur le site qui développent des usages spécifiques avec la Touques. C'est par exemple, la réhabilitation du bâtiment en brique en base nautique qui active par l'usage les bords de la rivière entre Trouville et Touques ; ou encore, la construction des premiers éléments de la Maison de la Touques, sur le remblais existant renforcé. Ce nouvel équipement communautaire évolutif, tant dans la forme que dans l'usage, accueille, dans son socle, les services techniques en charge de la transformation du lit majeur. Elle constitue un abri du quartier et l'ancrage de sa transformation.

Nous imaginons aussi la construction de l'auberge des saisonniers en lien avec la rue du Dr Lainé et la base nautique. Ce bâtiment de type "retroussé" pourra abandonner son niveau au sol à la montée des eaux possible au temps 2 tout en permettant l'accès à la base nautique par la passerelle de distribution.

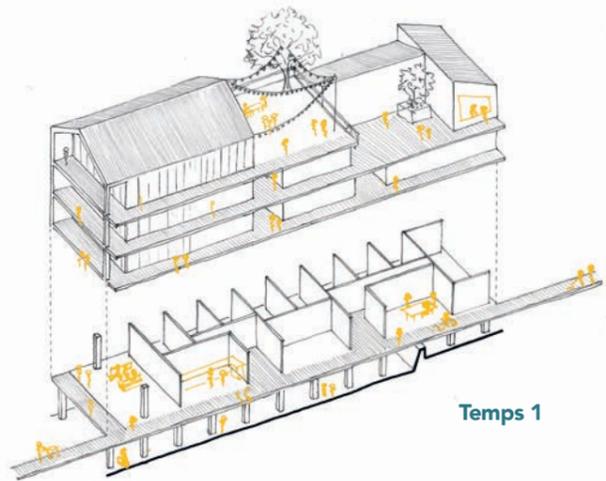
Les éléments urbains et paysagers structurants

Les autres transformations sont plus structurantes. Il s'agit de la mise en oeuvre progressive d'éléments urbains et paysagers qui articulent des régulations techniques et naturelles du risque d'inondation : avec, par exemple, la structuration de la rue du Dr Lainé en quai urbain. Il anticipe une montée des eaux possible, régule le ruisseau (selon le travail présent dans notre notice), mais nous organisons aussi une entrée de ville paysagère, ouverte sur la Touques. L'aménagement des berges inondables et la renaturation de la confluence des cours d'eau remodèle le terrain selon les niveaux d'attention. Ce nouveau paysage révèle les phénomènes de crue, de marée et de ruissellement. C'est un lieu de prévention habité par de nombreux usages.

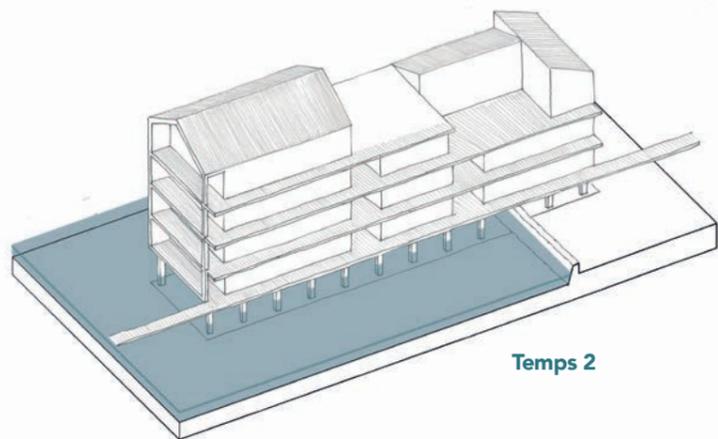
Ces premières transformations du site de projet permettent d'agir dès aujourd'hui, tout en gardant en vue une transformation à moyen terme et une possible évolution à long terme. Mais comment occuper cet intervalle de temps relativement incertain ? Comment rendre habité et toujours habitable les différents temps de la transformation du territoire ? Ce sont ces questions qui ont nourri nos réflexions pour élaborer ce que nous présentons comme le temps 2 du projet sur le site-pilote de la confluence de l'Épinay.



Voir le fleuve depuis la ville, faire rentrer le mouvement des marées dans le paysage quotidien et engager au long terme des formes de régulations naturelles des risques d'inondation.



Temps 1



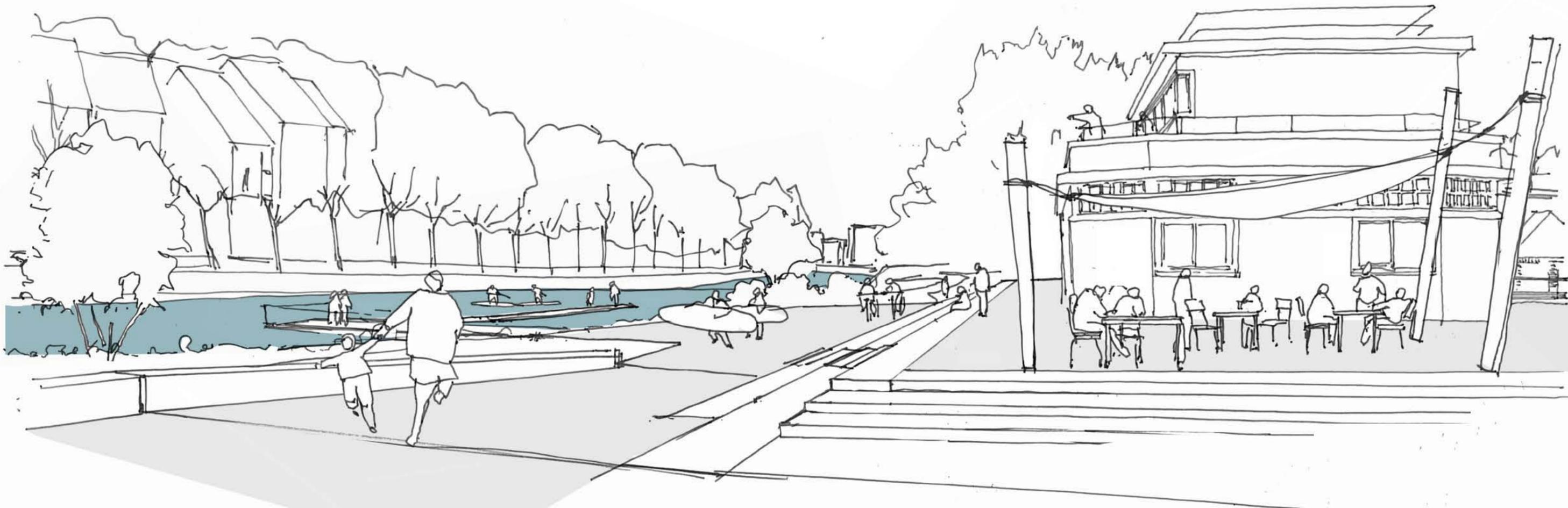
Temps 2

La maison des saisonniers

Construire des bâtiments capables de « se retrouver », de développer des usages en rez-de-chaussée quand l'eau n'est pas encore présente (temps 1) et remonter d'un niveau quand le niveau du sol devient trop vulnérable (temps 2).

La base nautique

Animer les berges avec de nouveaux lieux de vie et de rencontres pour amorcer un retournement urbain vers le fleuve (temps 1).



« (...) De l'opposition technique à l'hybridation des milieux, de la rivière urbaine à la ville aquatique, les intermédiaires habitables sont nombreux et restent à inventer dans cet entre-deux. (...) »

Yannick Gourvil, « Ligne de rive », in l'eau en toutes lettres, L'Architecture d'Aujourd'hui n°406

Temps 2 Composer avec l'incertitude des aléas naturels

Cet horizon temporel se base sur des prévisions extrêmes d'augmentation du niveau marin, afin d'étudier comment (dans le cadre de notre projet) cela pourrait faire glisser le contour des niveaux d'attention sur le lit majeur de la Touques. Si cette dynamique de glissement est inévitable, la vitesse et les fluctuations de sa progression restent néanmoins très incertaines. C'est pour cela que le temps 2 projette une diversité de manières de composer avec l'incertitude. Il s'agit de multiplier les manières de vivre et d'habiter avec les dynamiques présentes et prévisibles du territoire ; et aussi d'instaurer de nouveaux usages, encourager d'autres comportements.

Comme pour le temps 1, nous proposons en ce sens d'ouvrir la palette des actions et interventions possibles ; de réfléchir dès à présent à des formes urbaines et typologies architecturales capables de composer avec les dynamiques du milieu. Les formes et typologies que nous proposons suivent le principe de *l'abri ouvert* (Eric Daniel-Lacombe). **Concevoir un abri ouvert plutôt qu'un refuge étanche, c'est imaginer des formes urbaines et architecturales qui laissent les phénomènes naturels traverser et retourner rapidement d'où ils viennent plutôt que de les bloquer voire ne pas savoir les évacuer. Plus encore, être ouvert c'est aussi rester sensible à ce qu'il se passe.**

Les architectures et aménagements de transition qui accompagnent le replis

Nous avons imaginé plusieurs typologies de transition, qui occupent les lieux en attendant d'être donnés à l'eau (dans les épaisseurs vulnérables et de vigilance). Elles sont conçues et autorisées car elles sont démontables et recyclables, et surtout ne comportent aucun logement. Ce sont les exemples comme :

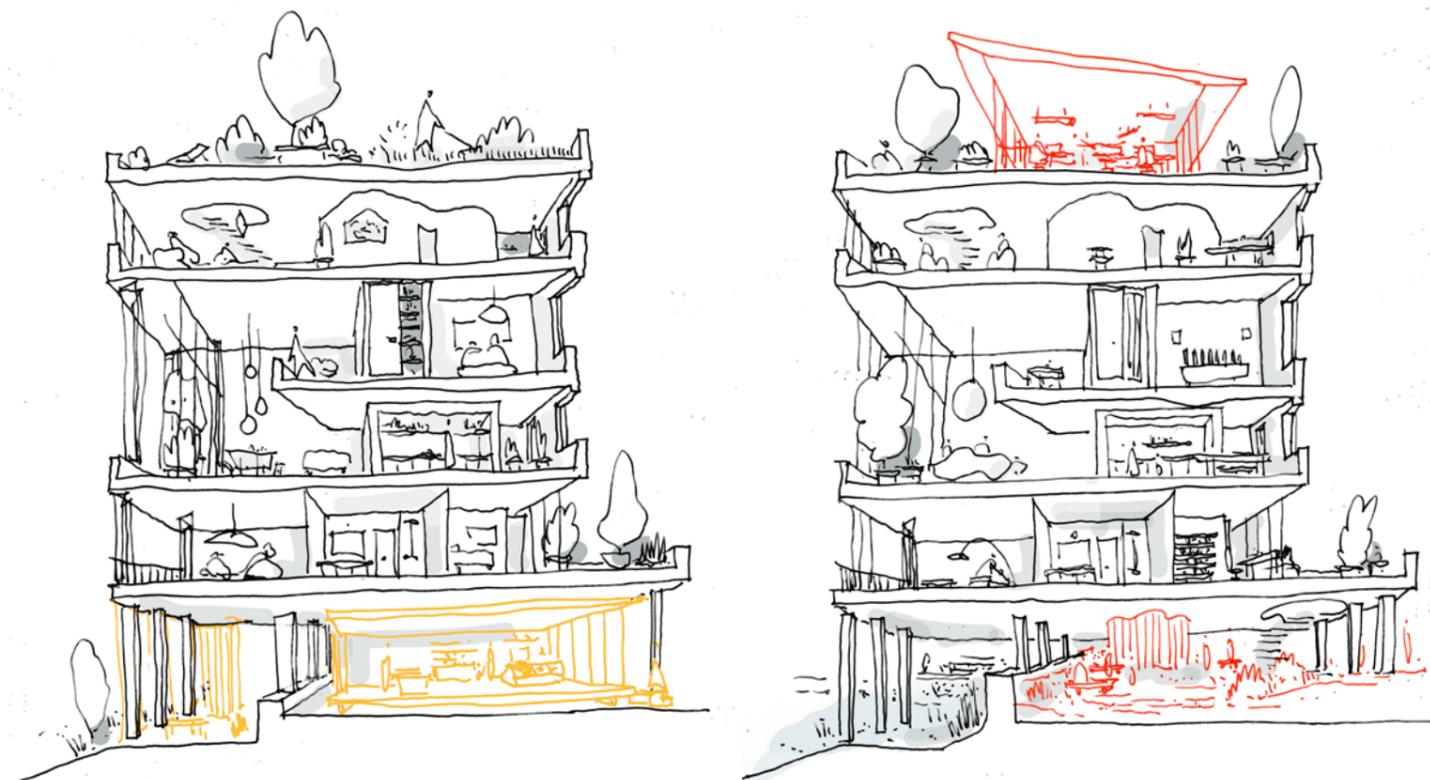
- la plate-forme de chantier qui dépollue les sols et valorise les matériaux de déconstruction ;
- les rez-de-chaussée temporaires ;
- les ateliers ou bureaux démontables qui accueillent l'association Place Nette qui est sur le site ;
- et la transformation progressive des bâtiments existants dont Enedis.

Les typologies adaptables par anticipation

En prévision d'un élargissement possible du lit majeur de la Touques, nous proposons des typologies adaptables par anticipation qui peuvent être construites dès aujourd'hui. Ce sont les bâtiments retroussés pouvant remonter d'un étage comme l'auberge des saisonniers, les maisons variables du marais ou les logements sur le quai (illustration page précédente) avec des RDC abandonnables aux hautes eaux.

Hors de la parcelle de projet

Comme la problématique ne se cantonne pas à notre parcelle, mais à la vallée de l'estuaire urbanisé, nous avons aussi fait plusieurs propositions sur les parcelles avoisinantes dans un esprit de solidarité amont/aval. Il s'agit des mutations des lotissements, des maisons privées en lanières, les maisons variables du marais, mais aussi la reprise de l'urbanité du coteau et la restauration de la trame bocagère pour ralentir le ruissellement du bassin de l'Épinay.



Les immeubles sur le quai

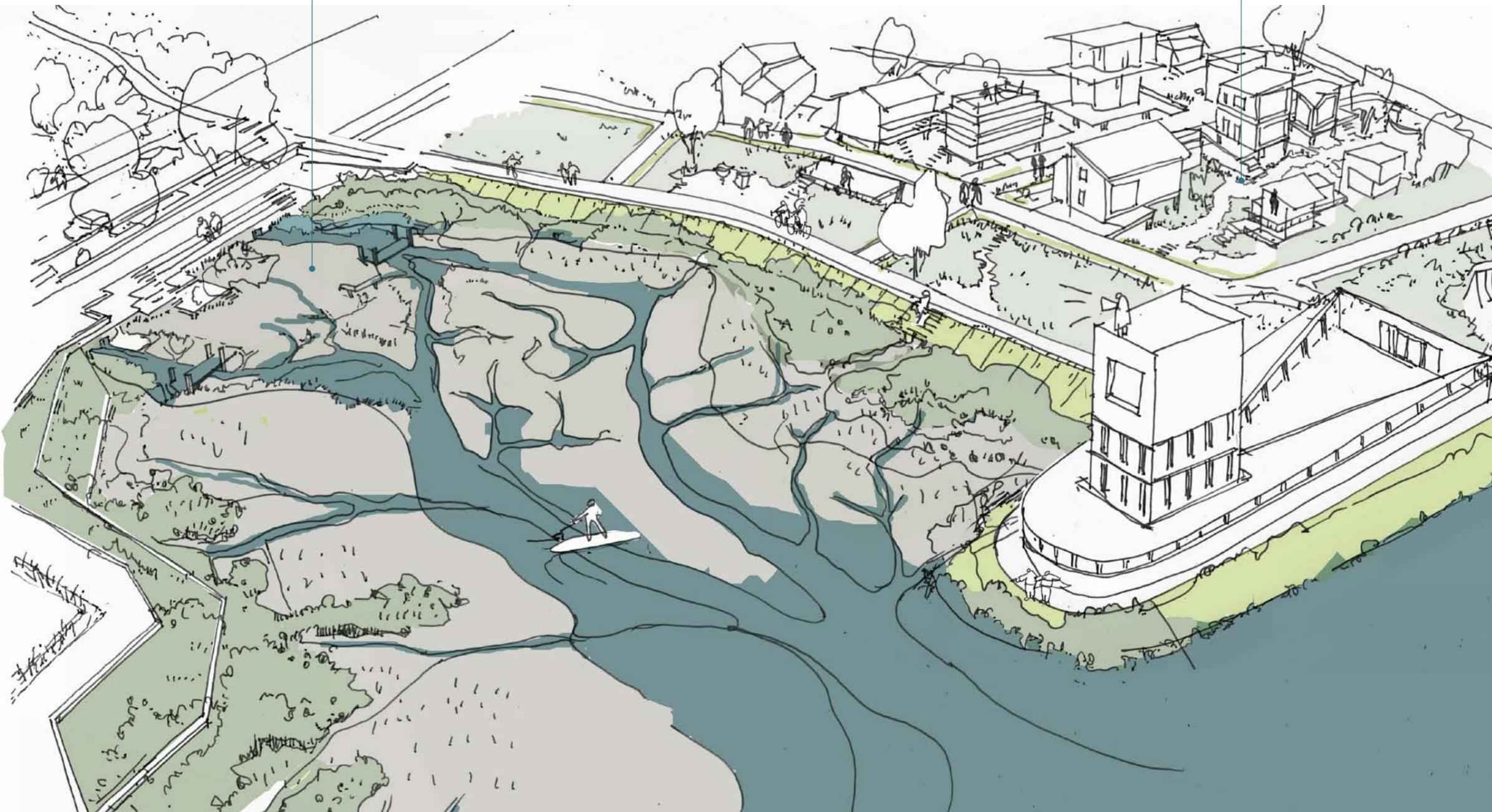
Une première série de quatre immeubles est construite le long de la rue du Docteur Lainé, futur quai de la Touques. Ils sont à cheval sur cette future limite : une partie en connexion avec l'espace public existant et une partie sur pilotis dans une possible zone humide à long terme. En cas de montée des eaux, le rez-de-chaussée (en jaune) est alors évacué et replié dans le bâtiment lui-même ou à proximité (en rouge).

Les immeubles sur le quai intègrent le repli, tout en habitant sur les lignes de contact entre l'espace public existant et les possibles zones humides à long terme.

La renaturation de l'Épinay - Temps 2

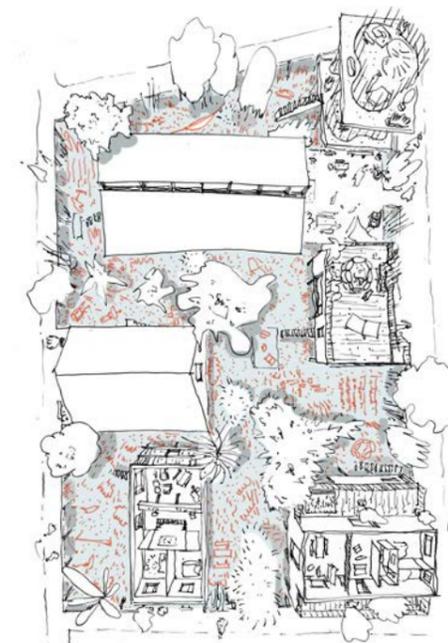
Le fleuve se déploie dans l'espace renaturé. Les gradins et emmarchements autrefois inondés de façon exceptionnelle sont aujourd'hui submergés régulièrement au rythme des marées. La plateforme de chantier dépolluée est décroûtée pour être rendue à l'estuaire, la végétation du schorre remonte vers les rives.

TEMPS 2



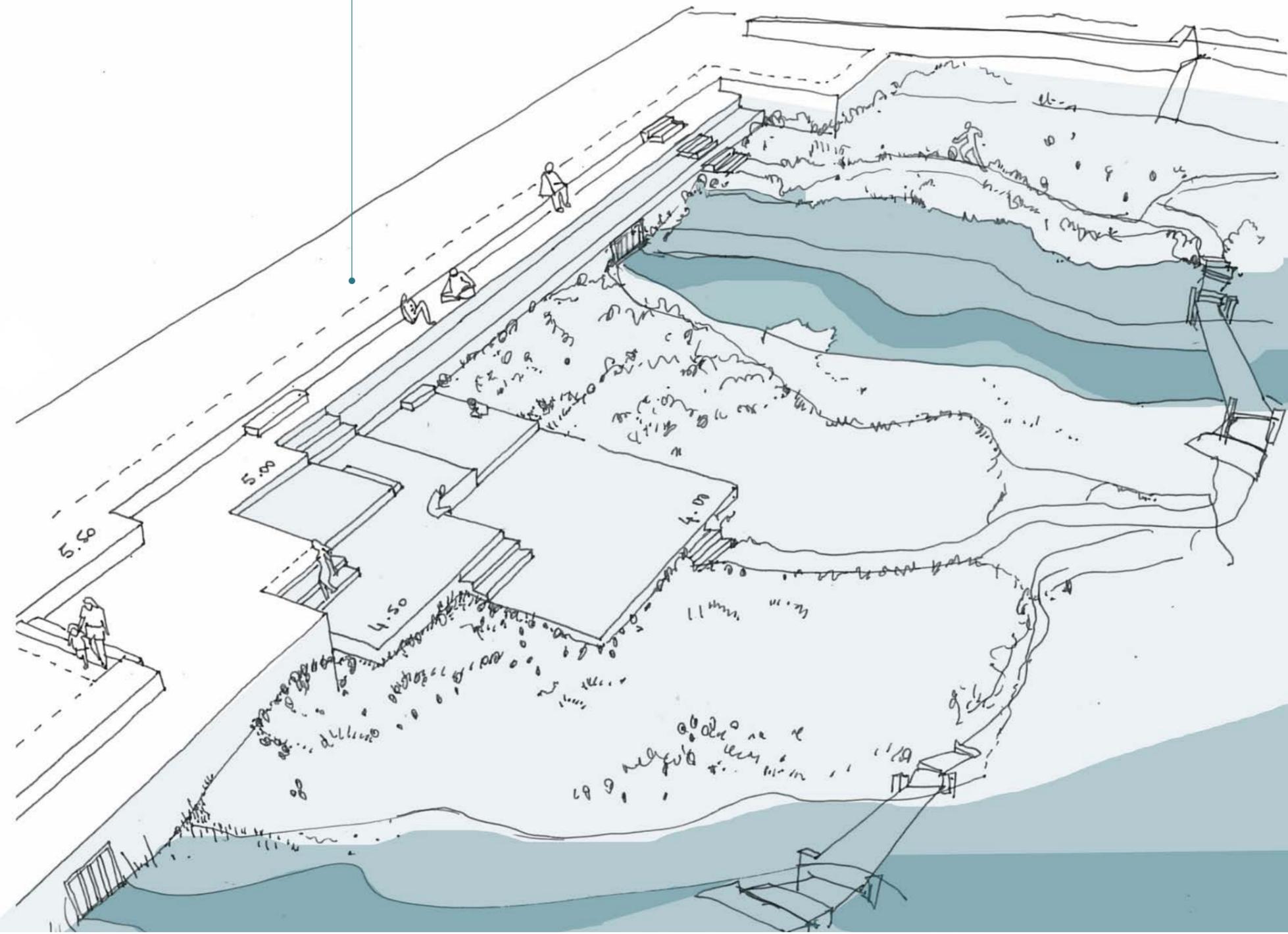
Les maisons du marais

Engager la mutation du lotissement. Expérimenter des typologies de logements capables de « glisser » selon les variations du milieu (dépli vers le bas au contact du jardin humide et repli vers le haut quand l'eau monte).



Quai du Docteur Lainé

La transformation de la rue du Docteur Lainé en quai intègre le repli, tout en habitant sur les lignes de contact entre l'espace public existant et les possibles zones humides à long terme. Ce nouveau quai participe à la mise en scène de l'étalement de la marée au plus proche de la ville.



Territoires de la Touques, ou milieux de corythmies existentielles

Affronter l'horizon des risques dans le monde incertain où nous nous trouvons, pousse à centrer l'attention sur les co-rythmes liant les échelles spatio-temporelles de proximité à celles géo-tectoniques et climatiques du temps long et court. Le site de Cœur Côte Fleurie est rempli de rythmes combinant rythmes dynamiques de la nature évolutive et rythmes de la vie sociale. Dans la proposition que nous vous avons adressée ici, premier plan et arrière-fond se trouvent ainsi complètement intriqués ; ils s'inscrivent l'un dans l'autre, constituant le support d'un projet d'adaptation au changement des territoires de la Touques et visant la ré-invention collective de manières de ré-habiter un milieu vivant et dynamique.

Il apparaît en effet primordial de se projeter vers d'autres possibles co-évolutifs accordant menaces climatiques, écosystèmes et pratiques sociales. Il est visé d'ajuster des coexistences dans la pluralité des différents niveaux en jeu à même de traverser des perturbations et des instabilités. Ainsi notre projet fait le pari du processuel, d'une approche de « pas à pas », choisissant volontairement de donner le temps aux possibilités de nouvelles modalités d'association, de déplacement et de recyclage entre éléments naturels et culturels pour faire face aux complexités mouvantes de leurs articulations.

La stratégie du projet est celle de la multiplicité des plis : des mouvements de replis et déplis s'inscrivent dans les milieux existants pour anticiper et surmonter des phases et moments critiques. Ces cycles salvateurs – versus mortifères – mettent en œuvre des mises en relation synchronisées entrelaçant trois types de synergie: des hybridations naturo-culturelles ; une méthode de conception multiscale ; et des scénarios adaptatifs, construits sur divers processus de temporalité.

Chris Younès



Chronique d'une transformation urbaine des bords de la Touques

(1) La vallée du ruisseau de Callenville commence à son tour sa renaturation. (2) Le bocage normand est reconstitué pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie. (3) Le quai se réhausse d'un parapet pour protéger des crues exceptionnelles. (4) De nouvelles constructions adaptées à la zone de vigilance accueillent les premiers réfugiés de la Touques. (5) La parcelle de garages se transforme en bâtiment retroussable : le toit du parking pourra accueillir de nouveaux logements hors de crue. (6) Des propriétaires souhaitant quitter le plus tard possible leur maison en "sols vulnérables" font construire un immeuble de 6 logements sur la rue. Ils s'y replieront le moment venu. (7) Des repères de crue occupent le territoire pour représenter les niveaux d'attention : vulnérabilité, vigilance et refuge. (8) Le rez-de-chaussée de la maison est renforcé par des portes étanches pour résister encore quelques années avant un repli définitif. (9) L'auberge des saisonniers accueille les ateliers du festival "Off courts" qui programme des séances de cinéma en plein air tout l'été dans la zone inondable de l'Epinais. (10) La base nautique anime les bords du fleuve. Elle fait partie des premières opérations de retournement vers la Touques. (11) Un système de phytoremédiation traite sur place les sols pollués du site. (12) Les ateliers provisoires accueillent "Place Nette" est une entreprise de recyclage pendant que le site n'est pas submersible. (13) L'îlot Eglantier/Lainé/Epinais se transforme pour accueillir une opération de logements, bureaux et commerces adaptés à la submersion. Le bâtiment s'étagé sur pilotis en partie basse et au sol en partie haute. (14) Le chemin de l'Epinais est le chemin officiel d'évacuation en cas de crue. (15) Le Manoir de l'Epinais est un lieu de rassemblement stratégique en cas de catastrophe. (16) De nouveaux quartiers infiltrant sont construits sur la lisière du bocage pour accueillir les bâtiments qui sont démolis en zone trop vulnérable. (17) Des immeubles de logement se posent sur le nouveau quai. Leur rez-de-chaussée accueille des usages temporaires le temps que l'eau arrive. (18) Les différents niveaux de l'esplanade des fluctuations deviennent le baromètre du quartier. Chaque marche inondée correspond à une expérience de la crue. (19) La renaturation du ruisseau de l'Epinais ouvre un paysage riche en végétation (étagée) et changeant à chaque marée. Un écosystème d'estuaire s'y développe et participe au renouvellement de la biodiversité. (20) Le quai devient un espace public en gradins au passage du ruisseau de l'Epinais qui est libéré de toutes canalisations. (21) La partie aval du ruisseau est réaménagée pour permettre l'expansion du cours d'eau quand la crue de la Touques, couplée aux marées hautes, empêche son écoulement. Il s'évacue à marée basse. (22) Des chemins accessibles à marée basse permettent d'aller au plus près de l'eau. Ils sont conçus pour être immergés sans mettre en danger les promeneurs. (23) La maison de la Touques devient le repère de crue de l'estuaire et accueille des usages techniques avec les services communautaires et citoyens en organisant des ateliers pour apprendre collectivement à habiter le lit majeur. (24) Un réseau de microdigues constitue progressivement le renouvellement du lotissement pavillonnaire en zone vulnérable. Ce nouveau paysage habité propose des jardins humides pouvant accepter l'inondation. (25) Les maisons variables, c'est à dire qui peuvent être surélevées en cas de montée des eaux par submersion marine, profitent de leurs terrasses et pontons au dessus du jardin humide.

3. UNE EXPOSITION EN MAI 2022



Co-habiter les sols incertains : des abris ouverts.

En mai 2022, la Galerie de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette accueillera l'exposition *Co-habiter les sols incertains : des abris ouverts*.

La transition écologique s'inscrit dans l'horizon probable d'une augmentation des risques naturels, mais cela reste incertain et indéterminé. C'est face à ces devenirs flous que les outils et les méthodes de la conception architecturale et urbaine sont réinterrogés. *Co-habiter les sols incertains : des abris ouverts* propose des descriptions des changements en cours à partir des aléas catastrophiques (crues, submersions, incendies...) et des hypothèses de transformation des territoires.

Dans ce contexte d'instabilité, la démarche de projet des architectes et des urbanistes devient un outil politique par sa capacité à fédérer, à concerner et à mettre au travail différents acteurs - n'ayant pas forcément des intérêts convergents a priori - autour de dessins, de maquettes et d'hypothèses de transformation.

L'exposition propose une résonance expérimentale aux croisements de travaux de recherches (Chaire « Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts » et ET ALORS), d'enseignement (atelier de projet de l'Ensaplv et de l'ULiège), de maîtrise d'oeuvre (concours AMITER « Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels », du Ministère de la Transition Ecologique, PUCA, CEREMA) et artistiques (artistes invités).

Une co-production de la Chaire « Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts » et l'Ensaplv

Commissaire et auteur de l'exposition : Yannick Gourvil, ET ALORS

Chargée de projet : Zoé Faou pour ET ALORS

Informations provisoires, conception de l'exposition en cours. Pour plus d'informations, contacter Yannick Gourvil.



Yannick Gourvil est architecte-urbaniste.

Architecte diplômé par le gouvernement (Ensa de Bretagne), titulaire d'un post-master international *Recherches en architecture* avec un travail sur les résiliences urbaines (Gerphau, Ensa Paris-La Villette) ; et diplômé de *SPEAP*, le programme d'expérimentation en art et politique de Bruno Latour (Sciences Po Paris) qui lui a permis de renforcer ses méthodes de recherches prospectives et expérimentales à la croisée de l'urbanisme, de l'écologie, des arts et de la politique. Yannick Gourvil est actuellement doctorant en architecture, urbanisme et environnement avec comme sujet : *Hériter de la ville anthropocène, habiter l'incertitude des risques naturels* (Gerphau, Ecole doctorale de l'Abbé Grégoire, Cnam, direction : Éric Daniel-Lacombe).

Son parcours d'architecte se déploie selon trois pratiques professionnelles interdépendantes : d'abord la maîtrise d'oeuvre dans son agence parisienne *BMC2 architectes* (constructions d'équipements publics et réhabilitations de grands ensembles du 20^e siècle) ; une activité d'enseignant en théorie, pratique et conception architecturale et urbaine à l'Ensa Paris-la Villette (sur les devenirs des infrastructures face au réchauffement climatique et l'urbanité des risques naturels) ; et un travail de recherche expérimentale en perspectives urbaines sous le nom *ET ALORS (Paris + 2°C, Villes estuarières + 1m, Rennes + 6°C, Sol !)*. Il est depuis peu Architecte Conseil de l'Etat pour les Ministères de la Culture, de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

Chemin faisant, Yannick Gourvil précise ses travaux sur la question de la représentation des troubles écologiques sur la ville. Il s'intéresse aux stratégies de métamorphose des urbanités déstabilisées par l'intensification des manifestations dites « naturelles » comme les inondations, les canicules, les sécheresses ou les pollutions. Cette approche mise à l'épreuve pour le concours d'idées AMITER « mieux aménager les territoires en mutation exposés à des risques naturels » sur le site Cœur Côte Fleurie est décernée lauréate avec le projet *Habiter le lit majeur de la Touques, stratégies de déplis et de replis face aux risques multiples d'inondations*. Cette démarche reçoit également parmi les lauréats le Grand Prix National AMITER par le Ministère de la Transition Ecologique.

CONTACT

Yannick Gourvil, ET ALORS

15 rue Martel 75010 Paris

06.85.69.29.94

ygarchitecte@gmail.com

www.etalors.eu

